



## Porter plainte contre xxxxxx

Par **SOPHIE2B**, le **10/09/2014** à **11:43**

BonjourrrnrnIl y 2 mois j'ai commandé un colis livré par le transporteur xxxxxx, colis que je n'ai jamais reçu. J'ai appelé ce ctransporteur et on m'a dit que le colis avait été livré chez le gardien de l'immeuble. Seul problème : il n'y a pas de gardien dans mon immeuble. Ils me disent alors que c'est chez un voisin et me demandent de contacter l'expediteur, ce que je fait. L'expéditeur, très professionnel, m'envoie par e-mail un bordereau de livraison où, ni mon nom ni ma signature n'apparaissent. Ils me renvoient alors un autre colis, par la poste cette fois, que je reçois trois jours après.rnrnL'expéditeur m'a demandé un e-mail explicatif de la situation afin de faire une réclamation auprès de xxxxxx. rn3 jours après l'envoi de cet e-mail, le vendeur m'appelle en me disant que xxxxxx leur a envoyé un autre bordereau de livraison où mon nom apparaît et que cela leur paraît bisard. Je leur demande de me l'envoyer en pièce jointe et là, en effet, un avis de livraison "je soussignée" mon nom" avoir reçu ce jour "le numéro de colis", avec une signature qui n'a rien à voir avec la mienne.rnrnIl est clair que xxxxxx a créé de toutes pièces ce document pour ne pas rembourser le vendeur.rnrnJe suis outrée. Puis-je porter plainte ? pour quel motif ? comment faire ? Je n'ai jamais eu recours à des actions en justice auparavant.rnrnMerci de votre aide.

Par **moisse**, le **10/09/2014** à **17:52**

Bonsoir,rnVous n'avez aucune raison de porter plainte.rnC'est à votre expéditeur de régler le problème de l'indemnisation, puisque vous ne subissez aucun dommage.rnLe transporteur est peut-être innocent pénalement, il suffit d'un conducteur un peu naïf ou un voisin indélicat pour créer une telle situation.rnCela m'est arrivé bien des fois au cours de ma carrière, dans les immeubles sachant que les livreurs vérifient rarement l'identité du destinataire.

Par **moisse**, le **11/09/2014** à **11:42**

Bonjour,  
Vous écrivez ce que vous voulez, mais ne me prêtez pas des propos que je ne tiens pas.  
Vous voulez déposer une plainte contre une entreprise dénommée.  
Si votre plainte apparaît non fondée, car mal adressée, vous aurez à votre charge le retour de flamme, en l'espèce les dommages et intérêts que votre adversaire ne manquera pas de vous réclamer.  
Vous n'avez subi aucun dommage, votre expéditeur sur la foi de vos propos va contester les émargements libératoires et c'est tout.

Par **Yoyo 42400**, le **14/01/2020** à **15:29**

xxxxxx est coutumié de cette pratique, bordereau rempli et signé par le chauffeur et colis déposé on ne sait pas quand et chez qui. J'ai perdu comme cela un colis en 2019 et je n'ai eu que mes yeux pour pleurer. Comme on habite à la campagne, c'est beaucoup de temps passé pour un petit colis, alors c'est plus simple de procéder ainsi ou alors de déposer directement le colis dans un point relais sans aller chez le client.....et de laisser le client se débrouiller. C'est juste que dans les 2 cas cela ne correspond pas à la prestation vendue et que cela s'appelle du vol pur et simple. 4 livraisons programmées par xxxxxx depuis début 2019, aucune livrée directement sans mon intervention. Cela n'est plus de la malchance, c'est plutôt organisé comme cela.....et c'est une honte.  
  
En conclusion une société de service à fuire!